

AVIATION CIVILE

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER,
EN CHARGE DES RELATIONS INTERNATIONALES
SUR LE CLIMAT

Direction générale de l'aviation civile

Décision du 26 juillet 2016 modifiant la décision du 29 avril 2016 portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile Nord-Est)

NOR : DEVA1620632S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le directeur de la sécurité de l'aviation civile,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, ensemble son décret d'application n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu le décret n° 2008-1299 du 11 décembre 2008 modifié créant la direction de la sécurité de l'aviation civile, notamment son article 3 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 10 et 73 ;

Vu l'arrêté du 25 juillet 2013 fixant les modalités d'accréditation des ordonnateurs auprès des comptables publics assignataires en application de l'article 10 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 19 juin 2014 portant nomination du directeur de la sécurité de l'aviation civile ;

Vu la décision du 12 janvier 2016 portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord-Est ;

Vu la décision du 29 avril 2016 portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile Nord-Est,

Décide :

Article 1^{er}

L'article 3 de la décision du 29 avril 2016 susvisée est remplacé par les dispositions suivantes :

« Art. 3. – Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives relatifs aux dépenses et recettes inférieures à 1 000 € (TTC) liées à l'exécution des dépenses et recettes du budget annexe "contrôle et exploitation aériens" et aux ordres de déplacement, dans la limite de ses attributions, à M. Albert Pasquarelli, assistant d'administration de l'aviation civile, chef de la subdivision "finances". »

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, en charge des relations internationales sur le climat.

Fait le 26 juillet 2016.

P. CIPRIANI